

République Française  
Département Charente  
**Salles d'Angles**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 15       | 12                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A la majorité</b> |
| Pour : 12            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 3       |

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous préfecture de Cognac  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BOISSON Valérie

### 2026-08-01 – Achat matériel son et lumières pour le Café associatif.

Monsieur le Maire présente les propositions reçues en ce qui concerne le matériel à prévoir pour le son et lumières au sein du Café associatif :

- MP Son&Lumière (Gond-Pontouvre) : 11 009,93 € HT ; 13 211,91 € TTC
- DSL (L'Isle d'Espagnac) : 12 238,38 € HT ; 14 686,05 € TTC

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à la majorité :

- **ACCEPTE** la proposition de MP Son&Lumière pour un montant 11 009,93 € HT ; 13 211,91 € TTC ;
- **INDIQUE** que cette dépense est prévue au budget 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/06/2026  
Le Maire  
Marcel GÉRON

